Marché public
Location et Maintenance d'un parc de photocopieurs
Acte d'engagement

1. Objet et modalités du Marché

Objet de la consultation :
Location et maintenance d'un parc de 7 photocopieurs pour les besoins de reprographie des différents services de l'établissement

Date d'envoi de l'avis public à concurrence :
5 avril 2021

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 1er juin 2021 à 12h

2. Identifiants

2.1. Candidat :

Nom du candidat

2.2. Pouvoir Adjudicateur :

LPO Costebelle
150 boulevard Félix descroix
83400 HYERES

2.3. Ordonnateur-personne responsable du marché :

Monsieur Gérard AUBERTEL, Proviseur.

2.4. Comptable public assignataire des paiements :

Madame DUFFAUD Sylvie, agent comptable du lycée du Coudon à la Garde (83)

Mode de passation et forme de marché :

MARCHE à procédure adaptée de fourniture de services
Engagement du candidat :

.

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° de téléphone

E-mail :

Ayant son siège social à (adresse complète et N° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- N° d'identité de l'entreprise (SIREN à 9 chiffres)
- Code d'activité économique principale(APE)
- N° d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulière et des documents qui y sont mentionnées, que je déclare accepter sans conditions ni réserves.

Après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus aux articles 45 et 46 du code des marchés publics :

1°) M'engage conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, au prix ci-dessous, dans les conditions définies dans l'annexe de l'acte d'engagement : voir annexes

Mon offre me lie pour la durée de validité des offres indiquées dans le cahier des conditions particulières, soit 90 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que la société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi N° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant (joindre un IBAN-RIB)

Bénéficiaire Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Identifiant international de compte bancaire – IBAN

IBAN (international Bank Account Number)							BIC

A, le

Nom : signature (précédée de la mention "lu et approuvé" et du cachet de la société